

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi
13 janv.
2023
(01)**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 13 janvier 2023, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau
Lucie Vignola
Chantale Perreault

Bertrand Taillefer
André Lafrenière
Jacques Bourassa

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale adjointe, madame Martine Bélanger, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

23-001

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère, Chantale Perreault
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-002

3. Adoption des procès-verbaux du 09 décembre 2022 et du 16 décembre 2022

Il est proposé par le conseiller, André Lafrenière
Et résolu,

- Que les procès-verbaux des assemblées du 09 décembre 2022 et 16 décembre 2022 soient et sont adoptés dans leur forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

5. Dépôt du rapport financier

23-003

6. Adoption des comptes à payer au montant de 123 709,69 \$

Il est proposé par le conseiller, Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 123 709,69 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

15604	Bell Canada	295.84\$*
15605	Compo Recycle	48 812.80\$*
15606	EBI Environnement	7 737.15\$*
15607	Excavation Pigeon	59 339.70\$*
15608	Fonds d'information sur le territoire	75.00\$*
15609	Juteau Ruel Inc.	326.82\$*
15610	Ministre des finances	137.97\$*
15611	MRC de la Matawinie	17 021.72\$*
15612	Municipalité Saint-Charles-Borromée	21 692.11\$*
15613	Pitneyworks	489.55\$*
15614	Purolator Inc.	128.57\$*
15615	Simpliciti	56.68\$*
15616	SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	607.54\$*
15617	Syndicat Canadien de la fonction publique	644.99\$*
15618	Autos et camions Danny Lévesque	1 169.58\$
15619	Améric 125 Inc.	2 322.29\$
15620	Aero-Feu	5 918.55\$
15621	Attaches et remorques Labelle	584.58\$
15622	Productions Baratanga Inc.	1 987.27\$
15623	Bell Gaz Ltée	3.50\$
15624	Bidibidi Inc.	2 414.48\$
15625	Blanko	68.98\$
15626	France Blouin	650.37\$
15627	Boisvert et Chartrand S.E.N.C.	32 537.93\$
15628	Jacques Bourassa	46.00\$
15629	Brandt Tractor	383.06\$
15630	Cardio Choc	2 925.45\$
15631	C.A.U.C.A.	689.86\$
15632	Centre de liquidation Raynat Inc.	1 861.38\$
15633	Home Hardware	36.20\$
15634	Certified Laboratories	372.12\$
15635	Daniel Chalifoux	78.56\$
15636	Cloudi communications corp.	354.58\$
15637	Claude Rondeau Ent. Électricien	1 364.58\$
15638	Diesel Dépôt Inc.	1 442.20\$
15639	Échelles C.E. Thibault Inc.	1 724.63\$
15640	Eurofins Environex	233.41\$
15641	Excavation Pigeon	691.28\$
15642	Félix Sécurité Inc.	1 221.34\$
15643	Fonds des biens et des services	315.03\$
15644	Les sables Fournel et Fils Inc.	13 420.46\$
15645	Georgie Transport Inc.	1 149.75\$
15646	Gestion Marco Desrosiers Inc.	376.55\$
15647	Alimentation Patrice Tellier Inc.	320.85\$
15648	Les industries Usifab Rawdon Inc.	713.03\$
15649	Services de Mécanique J.B.A Inc	1 667.14\$

15650	Journal Altitude 1350	1 534.99\$
15651	J.P. Racette Inc.	1 142.71\$
15652	Kersia Canada Ltée	600.20\$
15653	Benoît Lagacé	3 831.72\$
15654	Librairie Martin Inc.	1 327.51\$
15655	Martech	5 812.74\$
15656	Medisecur	5 269.18\$
15657	Municipal Emergency Services	431.16\$
15658	Messer Canada Inc.	22.85\$
15659	Municipalité de Chertsey	3 622.46\$
15660	Municipalité d'Entrelacs	1 379.99\$
15661	Municipalité de Saint-Donat	386.36\$
15662	Patrick Morin	50.86\$
15663	Pelletier Francis	43.96\$
15664	Petite Mission	12.00\$
15665	Pétrole Pagé Inc.	6 739.85\$
15666	Protection Incendie Sylvain Tremblay	761.84\$
15667	Planifitech Inc.	991.66\$
15668	Prevo911 Tech-Claude Prévost	310.43\$
15669	Produits sanitaire des plaines Inc.	84.40\$
15670	Protection incendie CSF Ltée	1 149.24\$
15671	Rembourrage Multi-Nord	415.00\$
15672	Jonathan Ruffo	2 615.49\$
15673	Seao-Constructo	14.50\$
15674	SRAD Communications	3 349.804
15675	Staples Professionnel Inc.	628.53\$
15676	Yvan Gaudet Enr.	1 598.15\$
15677	Zone Technologies	837.12\$
15678	Ass. Forestière de Lanaudière (rés.23-008)	150.00\$
15679	Féd. Québécoise des Municipalité (rés.23-009)	1 699.66\$
15680	FQM Assurances Inc.(rés.23-011)	46 788.25\$
15681	Juteau Ruel Inc.	854.33\$*
15682	Manoir de la Rivière Dufresne	2 904.21\$*
15683	Modellium Inc. (rés.23-017)	1 721.18\$
15684	Paroisse Sainte-Famille-des Lacs (rés.23.023)	90.00\$
15685	P.G. Solutions Inc. (rés.23-012)	21 907.35\$
15686	Rogers	195.47\$*
15687	Société Canadienne des Postes	161.96\$*
15688	Société Canadienne Croix-Rouge (rés.23-016)	182.52\$
15689	Tourisme Lanaudière (rés.23-010)	206.96\$

* Total des incompressibles : 161 842.41\$

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion

23-004

7.1 Règlement relatif à la circulation de véhicules hors-route sur certains chemins municipaux [n/d R-168-10]

Il est proposé par le conseiller, Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux, tel que déposé et sans modification au projet.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-005

7.2 Règlement de taxation 2023 [n/d R-185-2023]

Il est proposé par le conseiller, Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement de taxation 2023 selon le projet déposé sans modification.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

23-006

8.1 Employés et officiers de la municipalité [n/d 303-130]

Il est proposé par le conseiller, Bertrand Taillefer

- Que le conseil municipal adopte la liste des salaires des employés cadres, régime de retraite, des officiers incendie, pompiers et premiers répondants de la municipalité, telle que déposée, ainsi que les frais inhérents (frais de déplacements, formation, colloques et congrès) pour l'année 2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-007

8.2 Entretien des chemins à double vocation [n/d 208-150]

Considérant le volet *Entretien des chemins à double vocation* (ECDV) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) du ministère des Transports du Québec ;

Considérant que les routes municipales sur lesquelles circulent au moins 250 camions chargés de ressources forestières ou minières par an sont admissibles au versement d'une aide financière;

Considérant que les routes municipales ci-après énumérées respectent les critères définissant une route municipale fortement sollicitée :

Nom de la route municipale	Nombre de kilomètres de chemins à double vocation	Nombre de passages de camions chargés	Ressource transportée
Ch. Notre-Dame-de-la-Merci (tronçon 1)	2,71	915	Bois
Ch. Notre-Dame-de-la-Merci (tronçon 2)	4,48	580	Bois

Considérant qu'une correspondance du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs adressée à la MRC de Matawinie le 19 décembre 2022, confirme le volume de bois transporté sur les routes municipales ci-haut mentionnées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

Considérant que la carte "Chemins à double vocation de Notre-Dame-de-la-Merci" localisant les routes municipales précédemment énumérées fait partie intégrante de la présente résolution ;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Bourassa et résolu,

- Que la municipalité demande au ministère des Transports une compensation financière pour les chemins à double vocation précédemment énumérés.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-008 **8.3** **Association forestière de Lanaudière- Adhésion 2023**
[n/d 114-100]

Il est proposé par la conseillère, Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise un déboursé au montant de 150\$, taxes incluses, concernant l'adhésion 2023 à L'association forestière de Lanaudière. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-009 **8.4** **FQM (Fédération Québécoise des municipalités): adhésion 2023**
[n/d 114-100]

Il est proposé par la conseillère, Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise un déboursé au montant de 1 699.66\$, taxes incluses, concernant l'adhésion 2023 à la FQM. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-010 **8.5** **Tourisme Lanaudière: adhésion 2023** **[n/d 114-500]**

Il est proposé par le conseiller, André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise un déboursé au montant de 206.96\$, taxes incluses, concernant l'adhésion 2023 à Tourisme Lanaudière. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-011

8.6 FQM assurances- 2023 [n/d 106-100]

Il est proposé par le conseiller, Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le paiement des factures suivantes concernant les assurances 2023:

Facture	Description	Montant (taxes incluses)
7832	Municipalité et automobile	44 161.35 \$
7894	Accident cadres et directeurs	218 \$
7894	Accident pompiers	626.75 \$
8251	Ajout véhicules Ford F-250 et Ford Econoline E350	1 400.65\$
8090	Ajout VTT	381.50\$

La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-012

8.7 PG solutions: entretien et soutien 2023 [n/d 401-133]

Il est proposé par la conseillère, Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le paiement des factures suivantes concernant l'entretien et le soutien des applications de PG Solutions pour l'année 2023:

Facture	Description	Montant (taxes incluses)
CESA49100	PG Mégagest	11 887.27 \$
CESA39274	Accès Cité territoire	7 588.35 \$
CESA37581	Voilà	1 477.43 \$
CESA38319	Antivirus, Office, plate-forme	954.30 \$

La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-013

8.8 ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec Adhésion 2023 [n/d 114-100]

Il est proposé par la conseillère, Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adhésion 2023 à l'ADMQ pour madame Chantal Soucy, au montant de 983,13\$ et, pour madame Martine Bélanger, au montant de 931,38\$, taxes incluses. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-014 **8.9** **COMBEQ (Corporation Association des directeurs municipaux du Québec Adhésion 2023 [n/d 114-100]**

Il est proposé par le conseiller, André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adhésion 2023 à la COMBEQ pour madame Martine Bélanger, au montant de 436.91\$ et, pour monsieur Jean-Benoît Grégoire, au montant de 270.19\$, taxes incluses. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique
(Rapport de Jacques Bourassa)

23-015 **9.1** **Employés municipaux – demande de fin d'emploi**
[n/d 302-110]

Il est proposé par la conseillère, Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de fin d'emploi de Monsieur Daniel Chalifoux au poste de pompier et de premier répondant qui prend effet le 11 décembre 2022.
- Que le conseil municipal le remercie pour ses 3 années de bons services.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-016 **9.2** **Croix-Rouge canadienne : Entente- renouvellement**
[n/d 503-101]

Il est proposé par le conseiller, Jacques Bourassa
Et résolu

- Que le conseil municipal accepte le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour la somme de 182.52\$, taxes incluses, la dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-017

**9.3 Logiciel de communication de masse- sécurité civile
[n/d 503-123]**

Attendu qu'en mesure d'urgence la municipalité se doit d'avoir un système de communication de masse ;

Attendu que le système peut servir comme moyen de communication pour plusieurs départements afin d'aviser l'ensemble des citoyens ou un secteur d'un évènement ou d'une situation d'urgence ;

Il est proposé par la conseillère, Lucie Vignola

Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'acquisition du logiciel de communication de masse auprès de Modellium Inc. Pour la proposition V+ au coût annuel de 1 721.18\$ taxes incluses

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics
(Rapport de André Lafrenière)

Période de questions des travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu
(Rapport de Chantale Perreault)

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs
(Rapport de Julie-Anne Cousineau)

23-018

12.1 Loisirs : autorisation des activités et du budget [n/d 802-100]

ATTENDU QUE Le Service des loisirs désire nous soumettre la *Programmation annuelle des activités*;

ATTENDU QUE La réalisation des activités et les dépenses reliées à celles-ci ne s'effectuent pas nécessairement de façon chronologique;

ATTENDU QUE Pour faciliter le travail de la coordonnatrice en loisirs et à la vie communautaire, il serait opportun d'autoriser la tenue de l'ensemble des activités et les budgets alloués pour chacune, tels que définis dans la présentation budgétaire;

ATTENDU QUE Des rencontres sont prévues afin de suivre l'évolution du budget et qu'il sera revu en conséquence des résultats afin de respecter le budget global,

Il est proposé par le conseiller, André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'ensemble des activités de la *Programmation annuelle des activités* ainsi que les dépenses prévues au budget de base de 42 200 \$ ajusté par les bénéfices ou pertes de chaque événement et par les revenus divers de 9 300\$ qui proviendront de la vente de billets, vente d'alcool, commanditaires, etc, tels que présentés dans les prévisions budgétaires.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-019

12.2 Carte de crédit [n/d 203-106]

Il est proposé par le conseiller, Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'émission d'une carte de credit de 1 000\$ au nom de la municipalité au soin de madame Valérie Baumgarten, coordonnatrice des Loisirs et de la vie communautaire, avec une limite de credit de 1 000\$.
- Les achats effectués sur cette carte devra respecter le règlement sur la délégation de pouvoir des administrateurs.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme
(Rapport de Bertrand Taillefer)

23-020

13.1 Association du Lac Blanc/Rivière Ouareau (A.L.B.R.O)
[n/d R-203]

Il est proposé par le conseiller, André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci nomme mesdames Josiane Léger Filiault, Julie Thibault, Stéphanie Larose et Stéphanie Sansregret et monsieur Pascal Bourgeois à titre de préposés-surveillants pour l'application des dispositions du Règlement R-203 concernant le lavage des embarcations de plaisance pour le Lac Blanc;
- Qu'une formation de base leur sera donnée au printemps 2023.

Adopté unanimement par les conseillers

23-021

13.2 Permis d'usage conditionnel UC-2022-11- 1664, chemin Dufresne [matricule : 6021-36-2326]

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-28;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 1664, chemin Dufresne;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-28.

Il est proposé par le conseiller, Bertrand Taillefer et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de permis d'usage conditionnel demandée.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-022

13.3 Permis d'usage conditionnel UC-2022-12- 2580, chemin des Quatre-As [matricule : 6524-71-2033]

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone RFO-64;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 2580, chemin des Quatre-As;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis d'usage conditionnel

relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone RFO-64.

Il est proposé par la conseillère, Lucie Vignola et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de permis d'usage conditionnel demandée. Le permis est conditionnel à ce que le propriétaire s'assure de respecter le critère numéro 8, en intégrant une zone tampon constituée d'éléments naturels denses (arbres et arbustes) sur les deux lignes latérales du terrain.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'Aménagement, Urbanisme

14. Promotion touristique et développement (Rapport de Jacques Bourassa)

23-023

14.1 Paroisse Sainte-Famille-des-Lacs – publicité 2023 [n/d 114-400]

Il est proposé par la conseillère, Chantale Perreault Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le renouvellement de la publicité pour le feuillet paroissial 2023 au coût de 90\$. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. Art et Culture (Rapport de Lucie Vignola)

23-024

15.1 Soutien à Culture Lanaudière [114-400]

CONSIDÉRANT QUE	la politique d'intégration des arts à l'architecture (1%) est peu appliquée dans Lanaudière;
CONSIDÉRANT QUE	les artistes lanaudois, en arts visuels et métier d'art sont sous-représentés dans le fichier des artistes reconnus par le ministère de la Culture pour lors de l'application de cette politique;
CONSIDÉRANT QU'	il y a un seul lieu accrédité par le ministère de la Culture en art visuel dans Lanaudière, soit le Musée d'art de Joliette et que celui-ci appui le projet Lanaudière, art actuel;

CONSIDÉRANT	l'importance de soutenir la professionnalisation du milieu artistique et culturel, de viser la complémentarité du milieu de la diffusion, ainsi que la prise en compte des besoins exprimés par les artistes lors de la tournée des MRC en 2020
CONSIDÉRANT QU'	une série de consultations publiques a été menée où se sont réunis 40 artistes lanaudois en arts visuels et métiers d'art;
CONSIDÉRANT QUE	Culture Lanaudière prend en considération la mise en œuvre d'expositions sur l'ensemble du territoire Lanaudois même si le lieu physique du projet serait à Joliette;
CONSIDÉRANT	le rôle structurant de Culture Lanaudière et l'impact du projet sur les artistes lanaudois, la diffusion culturelle et la présence d'art public pour les citoyens;
CONSIDÉRANT QUE	Culture Lanaudière amorce les démarches afin de consolider le financement du projet;

Pour toutes ces raisons,
Il est proposé par le conseiller, Bertrand Taillefer
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci soutien le projet Lanaudière, art actuel proposé par Culture Lanaudière afin de promouvoir, d'appliquer et faire rayonner les œuvres artistiques lanaudoises.

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

23-025

16. Fermeture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller, André Lafrenière
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 23-008, 23-009, 23-010, 23-011, 23-012, 23-013, 13-014, 23-016, 23-017, 23-018, 23-023.

Martine Bélanger, Directrice générale adjointe

9 personnes

Fin de la session à 21h08

Isabelle Parent, Mairesse

Martine Bélanger, Directrice générale adjointe